

Parti
communiste
français

commission nationale
Agriculture Pêche Forêt
responsable

Xavier Compain
membre du Conseil national

comité de rédaction

Monique Biron
Éric Coquard
Serge Lépine



spécial Viticulture

DÉCEMBRE 2012

36^e CONGRÈS
DU PCF
du 7 au 10 février 2013
Aubervillers

L'EUROPE DOIT MAINTENIR SES DROITS DE PLANTATION

En 2008, Mariann Fischer-Boel, alors Commissaire européenne à l'Agriculture, avait proposé l'abandon des droits de plantation pour 2016. À l'époque, le ministre de l'Agriculture, Michel Barnier, l'avait accepté pour la France. Il s'agit, dans la logique de la concurrence libre et non faussée, de libéraliser la plantation de vignes, le marché faisant foi. Seuls les grands marchands de vins (Comité européen des entreprises du vin-CEEV), sont favorable à un tel démantèlement, donc l'objectif est de produire et commercialiser demain des boissons alcoolisées à base de raisin, au prix mondial. Si cette proposition de 2008 venait à être adoptée, ce produit deviendrait très vite la chasse gardée quelques groupes multinationaux. C'est inacceptable !

Sous la pression des grands marchands de vins, la Commission européenne persiste à ne pas vouloir maintenir le système actuel de droit de plantation. Depuis quatre ans, elle méprise la volonté des viticulteurs, syndicats paysans, présidents de régions viticoles (40 régions), parlementaires, chefs d'États et de gouvernements qui sont contre l'abandon des droits de plantation. Quinze pays de l'union européenne aujourd'hui ont exprimé qu'ils sont pour son maintien.

En écho aux mobilisations viticoles, aux légitimes revendications professionnelles et citoyennes, le Parti communiste français est favorable aux outils de gestion et de régulation de la Politique agricole commune, au moment où l'Union européenne menace de l'achever en rognant son budget de 25 milliards d'euros. Avec le Parti de la gauche européenne (PGE), nous militons pour une politique alimentaire et agricole européenne répondant aux besoins humains. **Nous appelons au maintien des droits de plantation dans l'Union européenne, préalable à une production de qualité, rémunératrice pour les travailleurs.**

En concordance avec les travaux du Conseil national du PCF, qui a décidé d'une campagne sur l'alternative à l'austérité, il y a besoin, et c'est urgent, de multiplier des initiatives populaires au niveau européen et à l'échelle nationale pour exiger le maintien des droits de plantation. Saluons ici l'initiative prise par le PCF, avec la participation de ses nombreux responsables*, d'une journée d'action sur la viticulture, qui s'est déroulée dans l'Aude le 12 décembre dernier. Rendez-vous de lutte, d'échanges et de mise en commun des propositions alternatives pour conjuguer la relocalisation du vignoble avec la création d'emplois. L'avenir d'une large portion de nos territoires en dépend.

Xavier Compain

* Délégation du PCF : Cécile Cukierman, sénatrice de la Loire ; Xavier Compain, membre du Conseil national du PCF, chargé de l'Agriculture ; Amandine Carrazoni, secrétaire départementale de l'Aude ; Serge Lépine, maire de Camplong d'Aude

Pages suivantes

André Chassaingne : droits de plantation	
Cécile Cukierman : quel avenir pour la viticulture française	2
Gérard Le Puill : on ne plante pas de vigne comme on sème du blé	4
Interview de Michel Issaly Vignerons indépendants	6
Interview de Philippe Vergnes Syndicat des vignerons de l'Aude	7
Communiqué de la Confédération paysanne Lettre ouverte du MODEF	8

P
A
R
O
L
E
S
•
•
« La flexibilité doit être donnée aux États membres pour qu'ils puissent accélérer la libéralisation des droits de plantation... Le système d'arrachage mis en place a été efficace ! »
• Pau Roca
Comité européen
des entreprises du vin

site : www.pcf.fr
webtv : alternatv.fr

collaborateur
Jean Youdom - jyoudom@pcf.fr

contact
Sylvie Simonin - ssimonin@pcf.fr

viticulture : droits de plantation

André Chassaigne interpelle Monsieur le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire sur la libéralisation des droits de plantation.

Sous l'impulsion de l'ex-commissaire européenne à l'agriculture, Madame Mariann Fisher-Boel, et avec l'accord de la France sous la signature de Monsieur Michel Barnier, ancien ministre de l'Agriculture et de la Pêche, le Conseil a fait le choix de la libéralisation des droits de plantation qui doit intervenir au 1er janvier 2016.

Le règlement n°479/2008 du Conseil du 29 avril 2008 prévoit dans Titre V, au Chapitre II, le régime transitoire des droits de plantation applicable jusqu'à cette date.

Les droits de plantation permettent depuis près d'un siècle d'assurer un équilibre entre l'offre et la demande pour l'ensemble des productions viticoles, en conditionnant le droit à la plantation à l'existence de débouchés commerciaux. Sans cet instrument de régulation, les conséquences seraient dramatiques, à la fois pour les producteurs qui connaissent déjà de grandes difficultés, comme pour les consommateurs en terme de qualité et de traçabilité. Pour tous les viticulteurs qui œuvrent à la reconnaissance de leur savoir-faire et de leurs appellations, c'est un véritable affront qui est fait à des décennies de travail.

Cette suppression des droits de plantation est un nouveau pas dans la libéralisation de la filière viticole européenne. Elle contribuera à augmenter l'offre de vins sans indication géographique, à faire baisser les prix pour les producteurs et à remettre en cause les efforts qualitatifs consentis depuis des décennies. Elle aura des incidences très fortes sur l'emploi du secteur vitivinicole dans nos différentes régions de production.

En réponse à une précédente question écrite du 28 décembre 2010, le gouvernement considère désormais « que le maintien d'un dispositif de régulation des plantations pour le secteur vitivinicole est indispensable pour la santé économique du secteur ». Le rapport remis en octobre 2010 par Catherine Vautrin fait état de plusieurs propositions allant dans le sens de « mécanismes alternatifs de gestion du potentiel de production ».

En conséquence, André Chassaigne demande à Monsieur le ministre s'il compte demander l'abrogation du règlement européen sur la libéralisation des droits de plantation. Il lui demande par ailleurs comment il compte défendre dans le cadre de la réforme de la Politique agricole commune les propositions d'une régulation forte de la production au niveau européen pour la filière vitivinicole. Enfin, il souhaite connaître ses intentions, sur la mise en œuvre de garanties pour la fixation de prix minimum indicatifs du vin, indexés sur les charges d'exploitation.

Réponse du ministre du 30/08/11

La suppression du régime des droits de plantation a été décidée lors de la réforme de l'organisation commune de marché vitivinicole, fin 2008, sur proposition de la Commission européenne, afin de favoriser une adaptation de l'offre en fonction des signaux du marché et de la demande. Le président de la République et le gouvernement ont rappelé, à plusieurs reprises, leur attachement à la régulation des marchés agricoles. Lors d'un déplacement viticole dans le Vaucluse, le 28 juillet dernier, le président de la République a affirmé avec force son opposition à la suppression des droits de plantation, estimant que le maintien de ce dispositif de régulation était indispensable pour garantir la santé économique du secteur. Le gouvernement est convaincu de l'importance d'instruments de régulation pour assurer aux agriculteurs un revenu décent et stable. À l'initiative des autorités françaises, la position commune franco-allemande, signée le 14 septembre 2010, place la régulation des marchés agricoles au cœur des négociations pour la future politique agricole commune. C'est sur cette même ligne que la France a rallié les 11 États principaux producteurs de vins. Une lettre commune adressée au commissaire européen Dacian Cioloș, le 14 avril dernier, appelle ainsi la Commission européenne à prendre en compte, à l'occasion des prochaines échéances communautaires, l'opposition de ces États membres à la suppression des droits de plantation. Le gouver-



droits de plantation

nement est ainsi déterminé à poursuivre le combat engagé en faveur de la régulation, au service de la viticulture française et européenne, et reste pleinement très mobilisé pour le maintien du régime des droits de plantation. Enfin, la fixation, aux stades de la production et du commerce de gros, de prix minimums indicatifs du vin, indexés sur les charges d'exploitation, dans l'objectif de protéger le revenu des viticulteurs par le biais d'un texte législatif ou réglementaire, s'avérerait contraire aux règles communautaires. La définition de tels prix minimum par une interprofession entrerait dans le champ des ententes prohibées par le droit de la concurrence.

À L'HEURE DES VENDANGES quel avenir pour la viticulture française ?

En 2008, les ministres de l'agriculture de l'Union européenne ont approuvé de justesse, sur proposition de la Commission européenne, la suppression des droits de plantations de vignes dès 2016.

Que sont les droits de plantation ? Il s'agit d'autorisations de plantation données à des vigneron soit pour s'installer, soit pour agrandir leur exploitation. La référence est la surface cultivée et non le volume de production. La raison d'être de ces droits étant d'adapter le marché à la demande pour éviter une surproduction et conserver une qualité des vins produits.

En proposant la suppression de ces droits, une nouvelle fois, la Commission européenne, organisme non élu, non démocratique, veut imposer son dogme de la concurrence libre et non faussée. Aujourd'hui, ce sont les vignerons qui sont visés, mais aussi les consommateurs par le risque de mise massive sur le marché de vins de piètre qualité.

De leur côté, les négociants sont plutôt favorables à cette libéralisation, ils espèrent au travers de la concurrence imposer des baisses de prix aux vignerons, baisses qui d'ailleurs ne seront pas forcément répercutées auprès de consommateurs. Avec la suppression des droits de plantation, nous nous trouverons dans la même situation que sur la quasi-totalité de la question agricole, avec des producteurs ayant de plus en plus de difficultés à vivre de leur travail, obligés de vendre leur production à des coûts inférieurs à leur prix de revient. **La remise en cause de ces droits fait donc peser des menaces sur l'emploi, mais aussi sur l'environnement.** Certains vignerons étant tentés d'augmenter le rendement par un fort recours aux pesticides de synthèse, OGM...



Aujourd'hui, les diverses initiatives des producteurs ont commencé à peser, puisque les 15 pays européens producteurs de vins s'opposent à cette « libéralisation ». Or, c'est la Commission européenne qui a seule le pouvoir d'initiative sur l'ordre du jour des travaux de l'UE et aucune négociation n'est prévue. La Commission a également été contrainte, en 2012, d'accepter la création d'un GHN (groupe de haut niveau) composé de hauts fonctionnaires et de quelques organisations professionnelles dont les négociants, mais il n'a pas d'obligation de résultat. Les premières réunions de ce groupe n'ont d'ailleurs pas permis d'élaborer de solutions à ce problème.

Le danger aujourd'hui serait que la Commission tente de diviser les producteurs en gardant les droits de plantations pour les seules AOC et en libéralisant les autres productions. Pendant les vendanges, les vignerons vont poursuivre leur mobilisation pour obliger la Commission européenne à mettre une proposition sur la table et obtenir une majorité qualifiée au moment du vote. Les parlements nationaux ne peuvent se laisser dessaisir un peu plus de leurs prérogatives et doivent s'impliquer dans cette mobilisation.

Dans ce contexte, les vignerons peuvent compter sur le soutien des sénateurs du groupe CRC pour leur permettre, comme à l'ensemble des agriculteurs, de vivre décemment de leur travail en assurant des productions de qualité, y compris sur le plan sanitaire et environnemental.

Cécile Cukierman

on ne plante pas de vigne comme on sème du blé

Depuis maintenant quatre ans, la volonté de la Commission européenne de supprimer les contrôles des droits de plantation en viticulture a conduit une majorité de pays à changer de camp. On le doit beaucoup aux syndicats de vignerons tandis que les décideurs politiques des États membres de l'Union ont pris le train en marche.



Alors que l'acharnement des spéculateurs contre les économies des pays membres de la zone euro continue, la manière dont la Commission européenne joue l'inertie, pour tenter de supprimer définitivement les droits de plantation en viticulture, à partir de janvier 2016, dans les pays membres de l'Union, est un révélateur du rôle néfaste de cette bureaucratie bruxelloise sur la plupart des dossiers. Pour comprendre de quoi il retourne, il faut ici faire un peu d'histoire. Les droits de plantation ont beaucoup augmenté.

Les droits de plantation ont beaucoup augmenté

En 1973, les pays membres de l'Union européenne avaient adopté un règlement viticole qui intégrait grosso modo le modèle français des droits de plantation. Dans ce modèle construit progressivement pour limiter et gérer les crises, on s'efforce de ne pas planter plus de vigne que le marché peut absorber de vin. Comme les superficies pouvant être plantées en vignes dans une zone d'*Appellation d'origine contrôlée* sont plus étendues que les superficies effectivement plantées, tous les nouveaux droits de plantation sont attribués en fonction des débouchés accrus pour telle ou telle appellation. C'est ainsi que les droits de plantation ont beaucoup augmenté en Champagne et dans le Bordelais depuis une quarantaine d'années. Peut-être trop dans les simples vins de bordeaux, selon certains vignerons. Car on ne plante pas de la vigne comme on sème du blé.

Néanmoins, le système a fait la preuve de son efficacité en limitant les crises de débouchés et les chutes des cours qui ont parfois mis des vignerons en difficulté. En 2007-2008, dans le cadre du toilettage européen de l'Organisation commune du marché du vin (OCM vin), la Fédération européenne des négociants en vin (CEEV) avait obtenu de la commissaire danoise, Mariann Fischer-Boel, alors en charge de l'Agriculture, qu'elle propose au Conseil des ministres un abandon des droits de plantation à partir de janvier 2016. Michel Barnier, le ministre français de l'Agriculture à cette époque, a laissé passer cette réforme libérale.

Ce que Michel Barnier n'a pas voulu voir

L'argument des pinardiers de la CEEV était de dire que le bon exemple venait d'Australie avec la liberté totale de plantation et la production massive de vins de cépages dans des vignobles irrigués. Le système australien, expliquaient-ils, ferait baisser les prix en Europe et on en vendrait ainsi davantage sur les marchés mondiaux ajoutaient les négociants, dont certains plantaient de la vigne en Australie et ailleurs. Depuis, la crise australienne avec des milliers d'hectares non vendangés plusieurs années de suite, faute de débouchés, est venue rappeler que la vigne et le vin sont un secteur de production qui a besoin de régulation en amont. Quand on investit dans une plantation comme dans un chai de vinification, il faut des dizaines d'années pour amortir l'investis-

on ne plante pas de vigne...

sement. Voilà ce que Mariann Fischer-Boel ne semblait pas comprendre. Voilà aussi ce que Michel Barnier n'a pas voulu voir à l'époque.

Obtenir une majorité qualifiée de 255 voix sur 345

Depuis cette date, les syndicats de vignerons français et d'autres pays membres de l'Union européenne mènent un combat permanent pour tenter de faire revenir la Commission européenne sur cette décision absurde. Les présidents des principales régions viticoles en France et en Europe ont aussi partagé ce combat. À tel point que les gouvernements qui avaient laissé faire à l'époque ont changé d'attitude et se prononcent désormais pour le maintien des droits de plantation. C'est le cas de la France, de l'Italie, de l'Espagne, du Portugal, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Grèce et de presque tous les pays d'Europe centrale qui produisent du vin.

Ce groupe de pression représente aujourd'hui 15 pays sur 27 et un total de 215 voix sur 345, soit

une majorité absolue. Mais pour bloquer une décision européenne, il faut une majorité qualifiée, soit 255 voix sur 345 puisque la minorité de blocage est de 91 voix et que la Grande-Bretagne veut faire jouer la minorité de blocage avec d'autres pays qui ne produisent que très peu de vin, voire pas du tout.

Une réunion en Sicile le 21 septembre

En attendant, un groupe qualifié « de haut niveau » par la Commission européenne, a été chargé d'étudier le dossier entre janvier et décembre de cette année 2012. Il s'agit en fait d'un groupe de hauts fonctionnaires et autres technocrates dont la compétence n'est nullement avérée. Il a tenu une première réunion le 6 juillet avec des professionnels européens de la viticulture et doit en tenir une seconde en Sicile le 21 septembre prochain et une autre en novembre à Bruxelles. Selon Riccardo Ricci Curbastro, président de la coordination européenne des vignerons, cette première réunion « a mis en évidence les effets néfastes de la libéralisation qui n'avaient pas été mesurés lors de la prise de décision en 2008 faute d'étude d'impact sur le sujet ».

Il reste qu'il ne faut pas trop attendre de ce groupe. C'est pourquoi les organisations viticoles, comme d'ailleurs des parlementaires français issus de tous les groupes à l'Assemblée, au Sénat et au Parlement européen, continuent un travail de persuasion auprès de la Commission européenne pour le maintien des droits de plantation. C'est pourquoi aussi, il est important de gagner d'autres pays (Finlande, Lituanie, Pologne et Belgique notamment) à rejoindre le camp des 15.

Avec 53 voix supplémentaires, leur basculement permettrait d'obtenir une majorité qualifiée pour empêcher la mise en œuvre de la réforme voulue par Mariann Fischer-Boel et acceptée par Michel Barnier, le ministre UMP redevenu commissaire européen à partir de juillet 2009.

À propos de Barnier, il se dit que son effacement sur le dossier d'abandon des droits de plantation, comme d'abandon des quotas laitiers, était un calcul personnel et opportuniste pour garder toutes ses chances de retourner à Bruxelles comme commissaire.

Gérard Le Puill

Articles parus dans le dossier Viticulture du journal La Terre N°3538 du 4 au 10 septembre 2012

Dacian Ciolos se met à côté du sujet

Le commissaire européen en charge de l'Agriculture ne veut pas faire machine arrière.

Dans la zone des AOC du vignoble du Jura, les plantations sont possibles sur 10 000 hectares tandis que les surfaces plantées ne dépassent pas 2 000 hectares. On peut penser que doubler cette production (4 000 hectares) créerait de gros problèmes de débouchés pour les vins de cette zone en AOC. D'où l'utilité de réguler l'offre en n'autorisant de nouvelles plantations qu'en fonction de la demande sur le marché national et international.

C'est ce que refuse d'admettre le commissaire Dacian Ciolos, en charge de l'Agriculture, quand il répond ceci à René Souchon, président de la région Auvergne, qui dispose aussi de quelques vignobles : « L'élimination des droits de plantation de la vigne était une mesure clé de la réforme de 2008 adoptée par les États membres. Le conseil des ministres de l'Agriculture a pris cette mesure pour promouvoir la compétitivité du secteur et son adaptation au marché mondial. Par ailleurs, l'abolition de ces droits contribuera à la réduction de la charge administrative et des coûts supplémentaires supportés par les producteurs et en particulier aux nouveaux entrants dans le secteur. Néanmoins, face aux interrogations récemment exprimées par certains États membres (16 sur 27, NDLR), j'ai souhaité qu'une réflexion approfondie soit menée sans tabou. La création d'un groupe à haut niveau que j'ai voulu doit permettre de débattre notamment de ce sujet ». Pour « noyer le poisson », comme le pense Michel Issaly ?

une attaque contre la viticulture familiale

MICHEL ISSALY

président du syndicat
des *Vignerons indépendants*

Vigneron passionné, sorte de chercheur en vinifications originales qui conserve néanmoins les acquis traditionnels que lui ont transmis son père et son grand-père, il est particulièrement préoccupé par le dossier relatif à l'abandon des droits de plantations que quinze pays membres de l'Union européenne combattent aujourd'hui après avoir manqué de vigilance sur ce dossier en 2007-2008



Quel regard portez-vous sur l'état des vignobles alors que débutent les vendanges de 2012 ?

2012 aura été une année compliquée avec un hiver long et froid, une floraison tardive et longue avec des risques liés à l'humidité comme le mildiou, l'oïdium, sans oublier les dégâts des gelées et de la grêle. On va vers des rendements modestes, de l'ordre de 47 millions d'hectolitres au niveau national, voire moins, contre 51 millions d'hectolitres l'an passé, alors que les frais liés aux traitements et au travail de la vigne sont en hausse à cause du climat. Néanmoins, 2012 ne me fait pas oublier que nous gérons depuis plusieurs années diverses conséquences du réchauffement climatique avec aussi des canicules et du stress hydrique.

Les prix du vin sont-ils suffisants pour couvrir cette augmentation de coûts de production ?

Les stocks sont faibles dans les chais des vigneron indépendants comme dans la plupart des caves coopératives. Malgré cela, des vins dont la vente a été contractualisée avec le négoce tardent à sortir et nous ne sommes pas certains qu'ils seront enlevés avant la vendange. Le stock mondial aussi est assez bas, et malgré cela le prix de vente en vrac reste trop faible, notamment pour les AOC de moyenne et modeste notoriété. Au point qu'il y a des demandes d'augmentation de rendements auprès de l'INAO. Mais c'est une arme à double tranchant. **Mettre plus de vin sur le marché, c'est prendre le risque de faire chuter les cours.**

La Commission européenne semble toujours vouloir ne mettre aucune limite aux possibilités de planter de la vigne à partir de 2016, alors que toute la profession et au moins 15 pays européens producteurs de vins veulent maintenir la régulation par les droits de plantation. Quelle sera l'issue de cette bataille ?

On ne peut pas le savoir aujourd'hui. Un « groupe de haut niveau », composé en fait de hauts fonctionnaires, a été mis en place par la Commission

et nous avons l'impression qu'il est là pour noyer le poisson. Beaucoup va donc dépendre de l'attitude des décideurs politiques des pays qui combattent l'abandon des droits de plantation. En France, le ministre actuel de l'Agriculture s'est emparé du dossier et les parlementaires des trois assemblées sont sur de bonnes positions. Mais il subsiste une minorité de blocage au niveau des pays membres de l'Union européenne qui empêche, pour l'instant, de revenir sur la décision actée voilà plus de quatre ans. Le député européen Michel Dantin a produit un bon rapport. Nous restons mobilisés contre ce projet d'abandon des droits de plantation.

Quels sont les risques majeurs pour la profession si l'on abandonne la maîtrise des droits de plantation dans les pays membres de l'Union ?

Je vois d'abord ce projet d'abandon comme une attaque contre le modèle de viticulture familiale en France et dans plusieurs autres pays d'Europe. Ce modèle familial privilégie encore les vins de coteaux qui sont souvent les meilleurs crus, sans oublier qu'ils sont un facteur d'équilibre de nos paysages ruraux en y favorisant la biodiversité. Laisser planter de la vigne n'importe où conduira à arracher les vignobles de coteaux, car les Indications géographiques protégées (IGP) et les Appellations d'origine protégée (AOP) seront davantage exposées à la concurrence du tout venant. Beaucoup de vigneron ont des vins de cépages, des IGP et des AOP. Pour l'instant cela se passe assez bien parce que les producteurs ont la maîtrise des plantations. Mais l'abandon de toute maîtrise des volumes produits nous mettrait dans des situations ingérables. Voilà pourquoi il faut garder les droits de plantation qui ont fait la preuve de leur efficacité.

entretien réalisé par Gérard Le Puill
paru dans le dossier *Viticulture* du journal
La Terre N°3538 du 4 au 10 septembre 2012

on va presque manquer de vin en 2013

PHILIPPE VERGNES

président du Syndicat des vignerons de l'Aude

affiche ses exigences mais trouve encore des raisons d'être optimiste

La vendange 2012 est-elle aussi faible dans l'Aude qu'ailleurs ?

C'est la plus petite récolte depuis 30 ans. On va vers une baisse de 25 à 30 % par rapport à 2011 – ce qui signifie que certains sont à -10 % ou -15 % et d'autres à -50 %, notamment les exploitations qui ont beaucoup de chardonnay et de merlot, qui ont les plus faibles rendements. Alors certes, la hausse des prix se fait déjà sentir, mais ce raffermissement des cours ne compensera jamais une perte de 50 % sur les exploitations qui sont dans ce cas.

Quelles sont les causes de cette situation ?

Nous avons eu de la grêle dans le Haut-minervois, les Corbières, sur le littoral et dans l'ouest audois – chaque fois entre 1000 et 1500 hectares touchés. Il y a eu aussi la grosse période de froid de février. Sur les vignes touchées, les vignerons n'arriveront pas à faire les rendements autorisés en vin de pays d'Oc, c'est-à-dire 90 hectolitres à l'hectare. Ils feront du 50 hl. Sur les Corbières ou le Minervois, on va être dans les 30 à 40 hl alors que l'AOC permet 50. Là aussi, si la hausse des cours peut rattraper la situation pour ceux qui ont eu le moins de pertes, pour les autres ce ne sera pas le cas.

Quelles mesures peuvent permettre de sauver la situation ?

Nous avons demandé un dégrèvement de la taxe sur le foncier non-bâti, comme cela a déjà été les cas ces dernières années puisque nous avons traversé 10 ans d'une crise profonde. Après, il faut aller chercher des allègements de cotisations à la MSA, discuter avec les banques pour examiner les possibilités de reports d'emprunts...

Craignez-vous une hausse des importations ?

Aucun souci à ce niveau-là ! En Italie, c'est la plus petite récolte depuis 40 ans ; en Espagne, avec la sécheresse, ils n'ont pas de vin. Quant au Chili ou à l'Argentine, ils étaient déjà plus chers que nous l'an dernier. Le souci c'est que les marchés vont être très tendus en 2013 ; on va presque manquer de vin, puisqu'en Europe on est sur une perte de récolte énorme, de 20 à 25 millions d'hectolitres.



Vous demandez aussi que les vignerons puissent recevoir un acompte...

Nous demandons un acompte de 15 % à la signature du contrat, puisque nous avons aujourd'hui un accord interprofessionnel qui permet au négoce de partir avec le vin sans rien payer aux vignerons ! Nous avons d'ailleurs espoir que députés et sénateurs modifient la loi pour que cela cesse, avec une amende en cas de non paiement de l'acompte.

À combien se chiffre la hausse des cours ?

Depuis 2010, les cours remontent, cela va se confirmer en 2012 et 2013 puisque les stocks seront à zéro. Cela peut même nous permettre d'envisager de réinstaller de jeunes agriculteurs dans les deux ou trois ans à venir, ce qui est une bonne nouvelle ! Nous avons touché le fond et maintenant, sans tomber dans un optimisme démesuré, il faut repartir, il faut positiver.

Quelle est votre position sur la suppression des droits de plantation ?

Il y a unanimité des responsables professionnels là-dessus : il faut impérativement remettre en place les droits de plantation pour tous les segments de marché. Je dis bien remettre en place parce que tout le monde parle de les sauver mais aujourd'hui ils sont perdus ! Il faut que la Commission européenne rouvre le dossier, et qu'on décide de les remettre en place pour tous les segments de marché. Si on perd les droits de plantation, cela pourra entraîner jusqu'à la délocalisation du vignoble, avec toutes les répercussions que cela aurait sur le territoire et le tissu social.

entretien réalisé par Olivier Chartrain
paru dans le dossier Viticulture du journal
La Terre N°3549 du 20 au 26 novembre 2012

DROITS DE PLANTATION, PAS D'AVANCÉES À BRUXELLES de plus en plus de craintes pour la Confédération paysanne

Après la tenue à Bruxelles, le 6 juillet dernier, du *Groupe de haut-niveau* sur les droits de plantations et suite aux débats en conseil spécialisé (France AgriMer, 18 juillet 2012), la Confédération paysanne s'inquiète des évolutions des négociations sur le maintien des droits de plantations.

Il se confirme que ce *Groupe de haut-niveau* ne sera pas l'antichambre de la remise en question de l'Organisation commune de marché de 2008. L'administration bruxelloise applique, d'une main de fer dans un gant de velours, la politique de libéralisation validée par tous les États membres en 2007 et contre laquelle s'était battue, bien seule, la Confédération paysanne !

La Commission gère méthodiquement une stratégie de division entre États membres, producteurs et non producteurs, et entre les différents niveaux de production (AOP, IGP et vins sans IG).

Fidèle aux règles qu'elle s'est données, la Commission européenne n'a produit à ce jour aucun document de proposition. Pour la Confédération paysanne, il semble clair que la Commission a, depuis de longs mois, négocié avec les représentants du négoce une sortie de crise qui proposerait un retour sur la libéralisation des droits de plantations pour les seules productions en AOP, et ceci avec une gestion interprofessionnelle.

L'espoir soulevé par la forte mobilisation politique française dans le cadre des élections présidentielles risque d'être déçu. Face à cette inertie, la Confédération paysanne encourage les représentants de l'État français à continuer de fédérer une opposition politique à la ligne de la Commission.

La Confédération paysanne rappelle que le maintien des droits de plantations est le garant d'une viticulture diversifiée, ancrée dans les territoires et productrice de vins de qualités. Pour l'intérêt des viticulteurs et des territoires, la Confédération paysanne en appellera à la mobilisation de tous si les négociations n'allaient pas dans la bonne direction. Elle ne laissera pas la viticulture française mourir sous le joug d'une libéralisation toute puissante.

25.07.2012

lettre ouverte du MODEF à M. Jean-Paul Bachy, président de l'AREV (Assemblée des régions européennes viticoles)

Monsieur le Président,

Je tiens à apporter notre soutien à votre action pour le maintien des droits de plantation et leur gestion exclusive par les pouvoirs publics de chaque État.

Nous avons apprécié l'étude d'impact de la libéralisation des droits de plantation faite à votre demande par un cabinet indépendant. Cette étude vient renforcer notre propre action contre cette libéralisation.

D'un point de vue économique, social, environnemental et culturel, la suppression de cet outil de maîtrise des surfaces viticoles aurait des effets catastrophiques.

Pour le MODEF, l'avenir de la viticulture ne passe pas par les grandes vineries qu'elles soient coopératives ou privées, mais par le développement d'une viticulture familiale ou paysanne.

Le MODEF est un ardent défenseur de la segmentation des marchés sur la base des terroirs et des savoir-faire. Il se bat contre la standardisation des vins voulue par le grand négoce et la grande distribution pour augmenter leur marge.

La demande des consommateurs est plus diverse et subtile que ne le laisse croire la grande distribution en France et dans le monde pour peu qu'on fasse l'effort d'aller à leur rencontre.

Les vins français, au travers les AOC, AOP, IGP... ne sont pas concurrents mais complémentaires, nous avons tout intérêt à être solidaires face à l'arrivée de ces groupes financiers qui veulent transformer nos vignobles, nos caves et nos vins en outils de profits et de spéculation au détriment de la rémunération de notre travail.

Ensemble, tous ensemble pour le maintien des droits de plantation et leur gestion exclusive par les pouvoirs publics d'État.